

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX ABONNEMENTS: Trois mois, 12.50 Six mois, 26.00 Un an, 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX Annonces: la ligne, 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 26 JANV. 24 JANV. 3 0/0 81 82 1/2 81 95 1/2

Service particulier 26 JANV. 24 JANV. Act. Banque de France 2350 00 3210 00

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 26 janvier. Change sur Londres, 4,81 50; change sur Paris, 5,20 30/100.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre des Députés doit aborder aujourd'hui la discussion du tarif général des douanes. Des résolutions qui vont être prises dépend l'existence même de l'industrie française.

La commission des douanes aborde résolument un travail devant lequel des hommes prétendus spéciaux, y compris MM. Ozanne, Amé, etc., et tous les fonctionnaires du ministère du commerce avaient reculé.

Beaucoup de bons esprit qui ne recherchent que le bien du pays s'étaient imaginé que M. le ministre du commerce, éclairé par la crise si longue que nous venons de traverser, et qui a démontré que nous étions à la merci de l'industrie britannique, se consacrerait à l'industrie nationale.

M. des Rotours, député du Nord, s'est fait de nouveau, à la séance de samedi, le défenseur des intérêts de l'industrie de notre région, dont la situation, déjà si critique, s'est encore aggravée par une décision ministérielle interdite aux fabricants et aux fabricateurs de nos pays.

sent, aucune réponse satisfaisante n'a été faite aux demandes qui ont été adressées au Gouvernement. Les industriels de la région du Nord et ceux de la région de l'Est avaient jusqu'en juillet dernier pour échanger leurs produits, la disposition de deux réseaux de chemins de fer distincts.

FILS DE LIN ET DE COTON simples, écus, emballés. Voie belge, les 100 kilos 5 64

FILS GRÉMES Tissus, toiles, fils à coudre, etc. Voie belge, les 100 kilos 5 00

MARCHANDISES DE 1<sup>re</sup> CLASSE AUX DESTINATIONS CI-APRÈS (De gare en gare) Epinal 5 00

te, expédiés de Lille vers Epinal, par le réseau international belge et luxembourgeois, les tarifs étaient de 60 fr. par le réseau français du Nord et de l'Est, et de 70 fr. par le réseau belge et luxembourgeois.

En définitive, les compagnies, pour se débarrasser de leur concurrent et élever au commerce et à l'industrie française les tarifs avantageux de leur offre, jugèrent préférable de faire appel au bras séculier. Elles eurent recours au ministre des finances d'airs, l'honorable M. Léon Say.

Dans une pétition qu'elles lui adressèrent vers juin dernier, les deux compagnies de l'Est et du Nord appellèrent ses vœux sur les industriels français qui avaient le mauvais goût de faire transporter leurs marchandises entre le Nord et l'Est.

La mesure qui a été prise par le ministre des finances, et qui a été élevée à nos industries la possibilité d'utiliser les chemins belges, est d'autant plus sévèrement jugée par l'opinion publique que, à l'heure qu'il est — et ici je fais appel à tous mes collègues de mon département et des régions voisines, pour joindre leur témoignage au mien — les compagnies de chemins de fer sont hors d'état avec leurs seules ressources de faire face aux besoins du commerce et de l'industrie.

Je pourrais vous citer des industriels, des particuliers, qui, depuis près d'un mois, attendent vainement des approvisionnements qui leur sont indispensables. Les efforts, le zèle du personnel de la compagnie à tous les degrés sont impuissants à assurer le service dans les conditions normales avec les seules ressources de la compagnie.

Je ne saurais assurément rendre le ministre actuel responsable de ces faits. Mais, quand une injustice, quand un fait abusif a été commis par un prédécesseur, le ministre qui lui succède n'a-t-il pas le devoir de réagir, de le réparer et d'en empêcher la continuation?

rifs belge et luxembourgeois, dont le commerce usait précédemment? Jusqu'à présent, les compagnies n'ont pas défilé d'une manière satisfaisante à son désir. Elles ont réduit sensiblement les tarifs pour les expéditions qu'il faut de lin écus en vrac. Mais rien n'a été fait pour les fils emballés.

Je dis que la vérité et la justice comportent l'abrogation de la mesure qui a été prise par l'honorable M. Léon Say. Les Chambres de commerce l'ont demandé, et je viens de demander au Gouvernement de deux choses l'une: ou bien de revenir sur la mesure prise, ou bien de proposer l'abrogation de la loi. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Cette interdiction d'emprunter les rails étrangers s'explique par ce fait qu'il est impossible de faire servir les rails étrangers sur le territoire français et de les assurer de leur nationalité à leur rentrée sur le territoire français.

Bulletin du Journal de Roubaix DU 27 JANVIER. — 58 —

SANS FAMILLE PREMIERE PARTIE

Ah! que le langage des lèvres est peu de chose comparé à celui des yeux! que les mots sont froids et vides comparés aux regards!

ne vis plus qu'un tourbillon de poussière. C'était fini. Appuyé sur ma harpe, Capi à mes pieds, je restai assez longtemps à regarder machinalement la poussière qui retombait doucement dans la rue.

guère à la nuit glaciale dans laquelle j'étais tombé de fatigue et d'épuisement au pied de ce mur. Ces deux années n'avaient donc été qu'une halte; il me fallait reprendre doucement dans la rue.

bienheureux où ils auront cette liberté... de faire des sottises. Moi je me disais: « Ah! si j'avais quelqu'un pour me conseiller, pour me diriger... »

Je n'osai pas traverser tout Paris avec Capi sur mes talons. Qu'aurais-je répondu aux sergents de ville s'ils m'avaient parlé? De toutes les peurs qui m'avaient été inspirées par l'expérience, celle de la police était la plus grande: je n'avais pas oublié Toulouse. J'attachai Capi avec une corde, ce qui parut le blesser très-vivement dans son amour-propre de chien instruit et bien élevé; puis, le tenant en laisse, nous nous mimes tous deux en route pour la prison de Cléchy.

dit-il, et j'ai grondé Catherine de ne pas l'avoir amené avec les enfants. Depuis le matin, j'étais triste et accablé; cette parole me releva. — Dame Catherine n'a pas voulu me prendre avec elle.